







LA REGRESSION CONTINUE LE DIALOGUE SOCIAL EST ROMPU PAR LA MUNICIPALITE

Non contente de rompre ses engagements en matière de respect des instances paritaires (pour rappel, les délibérations du 29 mars sur le Personnel ont été votées alors que le CTP avait émis un avis défavorable)

Non contente de ne pas respecter la négociation obligatoire en cas de dépôt de préavis de grève (pour rappel, aucune rencontre n'a eu lieu depuis le dépôt du préavis pour le 26 avril)

Non contente de remettre en question les fondamentaux en matière de protection sociale, de temps de travail et de rémunération des salariés,

La Municipalité, alors qu'elle prétend, envers et contre tout être ouverte au dialogue social, affiche un mépris inacceptable à l'encontre de son personnel. Elle refuse de recevoir la délégation accompagnant les organisations syndicales à ce qui aurait du être une rencontre pour trouver une issue au conflit qui touche la collectivité depuis plus de 10 jours. Nous étions trop nombreux (22 personnes) selon la municipalité ; elle voulait deux représentants par syndicat pour participer à sa réunion de travail. Parce que c'est bien connu, le meilleur moyen de sortir d'un conflit, c'est de mettre en place des réunions de travail sans les personnels concernés !

Voilà où on en est à Bagnolet. Alors que les élus s'étaient engagés au changement (petit rappel au dos) :

- aujourd'hui encore les agents payent de leur poche par le biais de la grève pour rencontrer leur employeur et pouvoir discuter de leurs conditions de travail ;
- la municipalité, au mépris des accords, du cadre réglementaire et du bon sens, tente d'imposer sa vision du dialogue social ;
- elle reproduit les anciennes méthodes, notamment en légitimant un syndicat maison devenu désormais son porte parole ;
- elle joue le pourrissement d'un conflit qu'elle a engendré par ses positions rétrogrades et ses décisions unilatérales : dans son dernier courrier, elle avoue elle-même que la mesure prise sur la maladie n'aurait pas eu d'impact sur le soit-disant absentéisme qu'elle prétend combattre et reconnaît le paiement de certains personnels en deçà du smic et le non respect des 35h, et maintient ses positions!

Preuve est faite de la considération qu'elle a pour son Personnel. Ce Qu'il Fallait Démontrer

Depuis toujours, les agents de la Ville de Bagnolet ont à cœur le service public et sont attachés à sa défense et son développement. C'est dans ce cadre que le mouvement social s'inscrit. Car il ne peut y avoir de service public de qualité sans un environnement de travail convenable et un minimum de moyens pour les agents. Les questions de condition de travail, de salaire et de protection des salariés en font partie. Parce que nous sommes conscients de nos responsabilités, nous restons ouverts au dialogue. Et plus que jamais, nous revendiquons une réelle concertation avec le Personnel.

LA MOBILISATION CONTINUE !
MARDI 02 MAI 2017 ASSEMBLEE GENERALE A PARTIR DE 10H



REFONDER LE SERVICE PUBLIC COMMUNAL!

NOS MESURES POUR 2014 - 2020

- 1. Nous veillerons au respect des règles régissant la fonction publique territoriale pour le recrutement et le déroulement de carrière des agents.
- 2. Nous **privilégierons** le recrutement d'agents titulaires de la fonction publique, le recrutement de contractuels redevenant l'exception.
- 3. Nous nous engageons à résorber l'emploi précaire au sein des services municipaux.
- 4. Il n'y aura aucune « chasse aux sorcières », aucun règlement de compte, seul doit compter le service rendu aux Bagnoletais. Nous nous engageons à traiter toutes les situations individuelles dans le respect des règles de la fonction publique territoriale en plaçant, véritablement, l'humain d'abord.
- 5. Nous nous assurerons du plein accès à la formation continue avec la mise en place d'un plan de formation pluriannuel pour l'ensemble des agents.
- 6. Nous porterons la responsabilité de nos politiques et de l'action communale, sans nous défausser sur le personnel municipal.
- 7. Nous établirons un dialogue social rénové en organisant avant la fin de l'année 2014 des Assises du Dialogue Social débouchant sur une charte du dialogue social, en concertation avec les organisations représentatives du personnel.
- 8. Le Comité Technique Paritaire (CTP) et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) joueront pleinement leur rôle.
- 9. Nous mettrons en place une cellule de veille sur la maltraitance et la souffrance au travail.
- 10. Nous rétablirons les moyens nécessaires au bon fonctionnement quotidien des services.
- 11. Les employés municipaux seront pleinement associés à l'élaboration du budget communal et aux décisions qui les concernent.
- 12. Nous garantirons le financement et la pérennité du CASC (Comité d'action sociale et